

## Conseil Municipal du Mardi 06 février 2024 à 20h00

### Délibération N° 2024/002

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 1

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Sophie PAIN procuration à Alexis LEON, Caroline CLAVÉ, Marie DOINEL

Absents : Dior DEMEULENAERE-SENE, François NICOLAS,

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Caroline GARRIGUES

### OBJET : TARIFS DE LOCATIONS SALLES COMMUNALES POUR ACTIVITES DE LOISIRS, COMMERCIALES et PROFESSIONNELLES à compter du 15 février 2024

Considérant l'utilisation des salles communales par des associations hors commune, organismes, entreprises et commerçants,

Considérant la délibération 2023-019 du Conseil Municipal du 07 février 2023, il est proposé de

#### A – LOCATION OCCASIONNELLE :

* Quart de journée	(2 heures)	41.00 €
* Demi-journée	(4 heures)	64.00 €
* Journée		130.00 €

Caution dégradation : 1500.00 €    Caution ménage : 300.00 €

#### B – LOCATION MENSUELLE :

* Quart de journée	(2 heures)	130.00 €/an
* Demi-journée	(4 heures)	194.00 €/an
* Journée		390.00 €/an

Caution dégradation : 1 500.00 €    Caution ménage : 300.00 €

**C – LOCATION HEBDOMADAIRE :**

* Quart de journée	(2 heures)	257.00 €/an
* Demi-journée	(4 heures)	519.00 €/an
* journée		1 036.00 €/an
Caution dégradation : 1 500.00 €		Caution ménage : 300.00 €

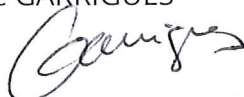
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- 1 – fixer les tarifs de locations des salles communales comme définis ci-dessus,
- 2 – d'appliquer ces tarifs à compter du 15 février 2024.
- 3 – d'interdire les activités de restauration dans ces locaux sans autorisation préalable des services municipaux.

La secrétaire de séance,  
Conseillère municipale,

Caroline GARRIGUES



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 07 février 2024

Affichage : 07 février 2024